



- **Conseil international du Café**
- **Comité des finances et de l'administration**
- **Comité consultatif du secteur privé**
- **Comité des projets**
- **Comité de promotion et de développement des marchés**
- **Comité des statistiques**

**Convocation des réunions de l'OIC
(25 au 29 septembre 2017)
Yamoussoukro, Côte d'Ivoire**

Introduction

1. Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres de l'OIC et aux observateurs et a l'honneur de les informer que la 120^e session du Conseil international du Café ainsi que les réunions des autres organes de l'OIC auront lieu du 25 au 29 septembre 2017 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire). L'atelier sur les statistiques se tiendra le Lundi 25 septembre et le septième Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café aura lieu le Mercredi 27 septembre. Des informations sur ces événements seront distribuées séparément. Un calendrier provisoire des réunions est joint à l'annexe I.

Lieu des réunions

2. Toutes les réunions se tiendront au Centre de Conférence de l'Hotel des Parlementaires, Quartier Millionnaire, Yamoussoukro (Côte d'Ivoire).

3. Le présent document contient les annexes ci-après:

- Annexe I Calendrier préliminaire des réunions
- Annexe II Formulaire d'inscription pour les observateurs
- Annexe III Noms et tarifs des hôtels
- Annexe IV: Formulaire de demande de transport
(À renvoyer à M. Matthieu Komenan à komenan2010@gmail.com)

4. Pour de plus amples informations concernant les hôtels, visas, visites et autres dispositions en Côte d'Ivoire, veuillez contacter les personnes suivantes à la Représentation permanente de la Côte d'Ivoire auprès des organismes internationaux de produits de base, 33 Cavendish Square, Londres W1G OPW, Tel.: +44 207 462 0086, Fax: +44 207 462 0087:

Nom: Mme Marie-Claude Moussy

Titre: Conseillère juridique

Courriel: mdegni-segui@reperci.org

mdegnis@aol.com

Nom: Mme Nathalie Asse

Titre: Conseillère en communication

Courriel: nasse@reperci.org

assekz@gmail.com

Réservations d'hôtels

5. Les délégués réservent eux-mêmes leur chambre d'hôtel. Les coordonnées des hôtels et leurs tarifs figurent à l'annexe III. Veuillez noter que les chambres d'hôtel sont en grande demande à Yamoussoukro à cette période de l'année et il est donc impératif que les délégués réservent leurs chambres d'hôtel le plus rapidement possible.

Visas et passeports

6. Le visa est obligatoire pour se rendre en Côte d'Ivoire et les délégués peuvent faire la demande en ligne à <https://sneidai.com/e-visa/> (le site Web est en français et en anglais) pour obtenir un visa d'entrée en Côte d'Ivoire.

Réservations de voyage

7. Les vols à destination et en provenance d'Abidjan (Côte d'Ivoire) pouvant rapidement être pleins à cette période de l'année, les délégués sont invités à réserver leur vol dès que possible. Il existe des vols internationaux directs vers l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny au départ de Addis Abeba, Bruxelles, Casablanca, Dubaï, Johannesburg, Istanbul, Lisbonne, Nairobi et Paris, exploités par les compagnies aériennes suivantes: Ethiopian Airlines, SN Brussels Airlines, Royal Air Maroc, Emirates, South African Airways, Turkish Airlines, Tap Portugal, Kenya Airways et Air France.

Transport : arrivées et départs à l'aéroport

8. L'aéroport international Félix Houphouët-Boigny est situé à 16 kilomètres au Sud-Est d'Abidjan, à 45 minutes du centre-ville. Les délégués devront communiquer leurs dates d'arrivée et de départ, horaires et numéros de vol, nom et adresse de l'hôtel où ils séjourneront, en remplissant le formulaire de réservation de transport joint à l'Annexe IV, et le renvoyer à M. KOMENAN Matthieu à komenan2010@gmail.com.

9. Les autorités ivoiriennes mettront à la disposition des délégués de l'OIC un moyen de transport pour Yamoussoukro le Dimanche 24 septembre à partir de l'Hôtel Ibis (Abidjan, Plateau). Des bus partiront de l'hôtel à 11h00 du matin et à 16h00. Le voyage dure environ deux heures. Afin d'aider les autorités à coordonner le service de transport à partir de l'Hôtel Ibis (Abidjan, Plateau), il est fortement recommandé aux Membres de fournir des précisions sur leurs arrivées sur le formulaire joint à l'annexe IV. Les délégués arrivant à Abidjan avant le dimanche 24 septembre sont priés de réserver un hôtel à Abidjan.

10. Un service de navette entre l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny et Yamoussoukro est prévu pour les délégués qui arriveront à Abidjan le Lundi 25, Mardi 26 et Mercredi 27 Septembre 2017. L'annexe IV ci-joint doit contenir toutes informations relatives à votre arrivée afin de permettre aux autorités de coordonner le service de transport vers Yamoussoukro à ces dates.

Transport de Yamoussoukro à Abidjan

11. Des arrangements de transport spéciaux sont prévus le Samedi 30 septembre 2017 pour le retour à l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny. L'heure de ramassage est à 15h00 à l'Hôtel des Parlementaires du Quartier Millionnaire, Yamoussoukro. La plupart des vols internationaux partent d'Abidjan aux environs de 21h00.

Visite de terrain ou visite de la Basilique Notre Dame de la Paix

12. Les autorités ivoiriennes organisent une visite gratuite d'une demi – journée d'une plantation de café à Yamoussoukro. La visite est prévue pour le Samedi 30 septembre et la participation fait l'objet d'une réservation préalable. Des bus partiront de l'Hôtel des Parlementaires à 7h30 et retourneront au point de départ à 14h00. Pour plus ample information ou pour réserver une place, veuillez contacter M. Matthieu Komenan à komenan2010@gmail.com.

13. En parallèle à la première, une visite de la Basilique Notre Dame de la Paix et de la Fondation Félix Houphouët-Boigny se tiendra le samedi 30 septembre. Le point de départ sera l'Hôtel des Parlementaires à 9h00.

Événement social

14. Le Gouvernement de Côte d'Ivoire offrira un dîner de gala le Jeudi 28 septembre 2017. De plus amples détails sur le lieu et l'heure seront communiqués ultérieurement.

Vaccinations

15. Les délégués pourront obtenir des renseignements à jour sur les vaccinations auprès de l'Organisation mondiale de la santé à www.who.int ou, à défaut, auprès du consulat de Côte d'Ivoire de leur pays de résidence. Les délégués devront noter qu'il est obligatoire de fournir une preuve de vaccination contre la fièvre jaune avant d'entrer dans le pays. Les autorités ivoiriennes recommandent également les vaccinations suivantes contre : la typhoïde et la méningite.

Pouvoirs des Membres de l'OIC

16. Les pouvoirs pour la 120th session du Conseil international du Café doivent être envoyés au Directeur exécutif au siège de l'OIC à Londres selon les modalités définies ci-après.

17. Il est rappelé aux Membres qu'aux termes de la règle 3 du Règlement de l'Organisation (document [ICC-102-7](#)) ils sont tenus d'informer le Directeur exécutif, par écrit et le plus tôt possible après réception de la présente communication, de la composition de leurs délégations. Les Membres sont priés de s'assurer que leurs pouvoirs parviennent à l'Organisation avant le **25 août 2017 au plus tard**. Les pouvoirs doivent être délivrés par écrit par les autorités compétentes désignées par chaque Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).

18. Les pouvoirs des délégations seront examinés, avec le concours du Secrétariat, par le Président qui fera rapport au Conseil. La liste des délégations sera établie en fonction des pouvoirs que les Membres auront transmis et des réponses des observateurs.

Admission d'observateurs

19. Les observateurs invités des pays non membres, des organisations internationales et des associations du secteur privé figurant à l'annexe II du document [ICC-117-3](#) qui souhaitent assister à la session du Conseil et/ou aux autres réunions de l'OIC sont priés d'informer le Directeur exécutif avant le **11 août 2017** au plus tard des réunions précises auxquelles ils souhaitent assister.

20. Les pays et les organisations observateurs ne figurant pas sur la liste de l'Annexe II du document [ICC-117-3](#) doivent présenter leur demande d'octroi du statut d'observateur par écrit au Directeur exécutif et y indiquer les réunions précises auxquelles ils souhaitaient assister au moins 45 jours avant la session de septembre, (c'est-à-dire avant le **11 août 2017**), conformément à la règle 5 du Règlement de l'Organisation.

Inscription

21. Pour des raisons de sécurité et d'identification, tous les participants sont priés de s'inscrire au Bureau d'information dès leur arrivée et de porter le badge qui leur aura été délivré pendant toutes les réunions.

Ordres du jour et dispositions pour les réunions

22. On trouvera ci-après les ordres du jour provisoires du Conseil et des autres réunions des organes ainsi que le calendrier provisoire des réunions.

23. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour distribution, proposer des questions supplémentaires aux fins d'examen ou faire des exposés pendant les réunions, sont invités à en informer par écrit le Directeur exécutif avant le **11 août 2017 au plus tard**.

Réunions sans papier

24. L'OIC progresse sur la voie de réunions sans papier. Les Membres sont encouragés à apporter leurs tablettes ou ordinateurs portables aux réunions auxquelles ils participent plutôt que d'utiliser des copies papier des documents. **Des jeux de documents seront mis à la disposition des Membres et des observateurs qui en auront fait la demande à documents@ico.org 30 jours avant les réunions uniquement.** La salle du Conseil est équipée d'installations Wi-Fi et de prises électriques nécessaires pour recharger les appareils. Les ordres du jour et les documents peuvent être téléchargés à partir du site web de l'OIC à: http://www.ico.org/documents_f.asp. Les documents à distribution restreinte pourront être obtenus sur demande auprès du Secrétariat.

Interprétation

25. Une équipe d'interprètes est prévue du 25 au 29 septembre 2017.

Dates importantes

Visas	Les délégués sont invités à se renseigner dès à présent
Documents/présentations/ ajouts aux ordres du jour	Par écrit au Directeur exécutif 11 août
Demande d'octroi du statut d'observateur	Par écrit au Directeur exécutif 11 août
Inscription et Pouvoirs	25 août
Jeux de documents	25 août à documents@ico.org

INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (CÔTE D'IVOIRE)

Population	Côte d'Ivoire (2016): 23,740,424 Abidjan (2007): 3,802,000 Yamoussoukro: 355,573
Superficie de la Côte d'Ivoire	322,463 km ²
Région d'Abidjan	2 119 km ²
Région de Yamoussoukro	3 500 km ²
Language	Français
Heure locale	GMT
Alimentation électrique	230V 50 Hz
Préfixe téléphonique international	+225 (Côte d'Ivoire)
Monnaie	La monnaie locale est le franc CFA. 1 Euro = 656 francs CFA (9 juin 2016) Un convertisseur universel de devises est disponible à www.xe.com/ucc
Climat	La température moyenne à Yamoussoukro en septembre est de 20° C (minimum) et 27° C (maximum).
Assurance médicale/de voyage	Les délégués sont invités à contracter une assurance médicale et de voyage.
Exigences d'ordre médical pour l'entrée en Côte d'Ivoire	Vaccins obligatoires: fièvre jaune Recommandés: typhoïde et la méningite Vérifiez à www.who.int et au Consulat de Côte d'Ivoire dans votre pays de résidence.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES OBSERVATEURS
120^e SESSION DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ ET AUTRES RÉUNIONS
 (25 au 29 septembre 2017, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire)
 Veuillez renvoyer ce formulaire à buckley@ico.org

A. INSCRIPTION

Catégorie de délégation (Cocher la case appropriée)

Observateur admis par le Conseil (voir ICC-117-3) <ul style="list-style-type: none"> • Pays non-membre <input type="checkbox"/> • Organisation internationale <input type="checkbox"/> • Autres <input type="checkbox"/> 	Association du CCSP <input type="checkbox"/>
--	--

J'assisterai aux réunions suivantes qui auront lieu à Yamoussoukro, (Côte d'Ivoire) en septembre 2017 (Cocher la case appropriée):

Réunion	Oui	Non
120 ^e session du Conseil (28 et 29 septembre 2017)		
Comité consultatif du secteur privé (26 septembre 2017) – <i>cette réunion est ouverte uniquement aux membres du CCSP et aux Membres de l'OIC</i>		
Comité des projets (26 septembre 2017)		
Comité de promotion et de développement des marchés (26 septembre 2017)		
Comité des statistiques (26 septembre 2017)		

M. / Mme / Mlle: Prénom:

Nom:

Nom à inscrire sur le badge d'inscription:

Titre officiel:

Organisation:

Adresse:

Pays: Téléphone:

Télécopie: Courriel:

HÔTELS ET TARIFS

	HOTELS	ADRESSES	PRIX DES CHAMBRES
1	HÔTEL PRÉSIDENT DE YAMOOUSSOUKRO 04 étoiles 180 chambres Le petit déjeuner est offert	Quartier Administratif, Côte d'Ivoire, Yamoussoukro tel : +225 30 64 64 64 http://hotelpresident.ci	Suite 150 000 FCFA (259 \$; 229 €) Supérieur 75 000 FCFA (129 \$; 114 €) Standard 50 000 FCFA (86 \$; 76 €)
2	HOTEL DES PARLEMENTAIRES 4 étoiles 300 chambres Le petit déjeuner est offert	Quartier Millionnaire, YAMOOUSSOUKRO Tel : (225) 30 64 68 00	Suite senior 90 000 FCFA (155 \$; 137 €) Suite junior 70 000 FCFA (121 \$; 107 €) Deluxe 60 000 FCFA (104 \$; 91 €) Supérieur 50 000 FCFA (86 \$; 76 €)
3	HOTEL VILLA DES HOTES 3 étoiles 30 chambres	10, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire Tel : +225 05 09 30 38	Suite 35 000 FCFA (60 \$; 53 €) Mini suite 30 000 FCFA (52 \$, 46 €) Supérieur 27 000 FCFA (47 \$, 41 €)
4	HOTEL ROYAUME 03 étoiles	Yamoussoukro à 20m du feu de la Présidence. BP 145 Yamoussoukro Tel : (225) 30.64.00.12 / (225) 07.85.95.19 / (225) 57.98.81.91 E-mail : Hotelroyaume.yakro@gmail.com	Single : 22.000 F CFA (38 \$; 33 €) Standard : 32.000 FCFA (55 \$; 49 €) Mini-suite : 38.000 FCFA (65 \$; 58 €) Suite : 55.000 FCFA (95 \$; 84€)
5	HOTEL RESIDENCE LA CROISIERE 16 chambres	Rue Abdoulaye FADIGA Tel : (225) 30 64 50 40	Chambre simple : 38.000 FCFA (65 \$; 58 €) Grande chambre: 48.000 FCFA (83 \$; 73 €) Suite: 58.000 FCFA (100 \$; 88 €)
6	HOTEL RESIDENCE AHO SARL 39 chambres	BP 1547 Yamoussoukro Tel : (225) 30.64.75.88 Cel : (225) 07.11.01.25 / (225) 06.03.39.36 Fax : (225) 30.64.28.55 www.hotelaho.com	Suite senior: 50.000 FCFA (86\$; 76 €) Suite standard: 45.000 FCFA (78 \$; 69 €) Chambre de luxe: 35.000 FCFA (60 \$; 53 €) Chambre Hauts Standings: 30.000 FCFA (52 \$, 46 €) Chamber standard: 25.000 FCFA (43 \$; 38 €)

7	COMPLEXE HOTELIER RESIDENCE BERAH	Yamoussoukro, quartier millionnaire non loin de la direction Cie et Sodeci Tel : (225) 07 13 80 09 www.hotelresidenceberah.com	Suite senior: 50.000 FCFA (86 \$; 76 €) Twin chamber double: 30.000 FCFA (52 \$, 46 €) Mini-suite junior: 25.000 FCFA (43 \$; 38 €)
8	HOTEL LE ROCHER 3.5 étoiles 76 chambres	Yamoussoukro, Côte d'Ivoire (225) 30 64 03 08	Suite 40 000 FCFA Mini suite 35 000 FCFA (60 \$; 53 €) Supérieur 30 000 FCFA (52 \$, 46 €)

DEMANDE DE TRANSPORT

Arrivée à Abidjan

Date: Heure:

Compagnie aérienne: Numéro du vol:

Hôtel à Yamoussoukro:

Departure from Abidjan

Date: Heure:

Compagnie aérienne: Numéro du vol:

A renvoyer à:

Nom: M. Matthieu Komenan

Titre: Directeur Adjoint

Institution: Ministère du Commerce

Tél.: +225 07 64 87 30

Courriel: komenan2010@gmail.com